

1 PLANIFICATION

- Est-ce que quelqu'un lira la reconnaissance des terres ancestrales?
- Est-ce que quelqu'un lira la déclaration contre le harcèlement et en matière d'égalité?
- A-t-on remis la Déclaration en matière d'égalité et la Déclaration sur la lutte contre le harcèlement d'OSSTF/FEESO?
- A-t-on désigné une agente ou un agent en matière de harcèlement?
- A-t-on prévu suffisamment de pauses pour les membres afin de répondre à leurs besoins (p. ex., besoins spéciaux, allaitement d'un enfant, troubles médicaux, confort)?
- A-t-on désigné une coordonnatrice ou un coordonnateur qui traitera des problèmes en matière d'égalité lors de l'activité?
- A-t-on examiné le contenu de l'atelier/l'activité du point de vue des préjugés?
- Les documents sont-ils disponibles sous plusieurs formats (p. ex., fournis à l'avance, grands caractères, en ligne)?
- Le menu sera-t-il suffisant pour ceux qui ont des allergies alimentaires, des restrictions ou des accommodements religieux?

OSSTF/FEESO reconnaît qu'il est important d'encourager et de soutenir la participation de tous les membres tout en reconnaissant que des membres aient été traditionnellement marginalisés. Pour réduire les obstacles à la participation aux activités d'OSSTF/FEESO, nous mettons à votre disposition cet aide-mémoire de planification.

Pour de l'aide, d'autres renseignements et des ressources, communiquez avec l'agente en matière d'égalité d'OSSTF/FEESO, Jennifer Seif, au 416-751-8300, poste 221 ou à jennifer.seif@osstf.ca.

2 COMMUNICATION

- A-t-on demandé à l'avance aux participants les services dont ils auront besoin afin de pouvoir les fournir (p. ex., préoccupations alimentaires, interprétation gestuelle, documents sous format différent)?
- Les participants ont-ils été informés suffisamment à l'avance afin d'être en mesure de prendre des arrangements pour du transport accessible, des services d'accompagnement ou tout autre service spécialisé dont ils peuvent avoir besoin?
- La publicité comprend-elle le nom d'une personne-ressource que l'on peut appeler pour procéder à ces arrangements ainsi que pour d'autres préoccupations?

3 STRUCTURE PHYSIQUE

- Le lieu de l'activité est-il géographiquement central?
- Les installations physiques sont-elles accessibles aux personnes souffrant d'une déficience physique? Cela peut comprendre les toilettes, ascenseurs, portes, tabourets près des microphones et espacement des chaises, comment la nourriture est servie (p. ex., se servir à un buffet peut parfois être difficile pour une personne handicapée).
- Y a-t-il des emplacements disponibles pour les membres afin de répondre à leurs besoins (p. ex., besoins spéciaux, troubles médicaux, confort)?
- Y a-t-il des toilettes universelles? Tiennent-elles compte des besoins des familles?
- L'emplacement a-t-il été aménagé de telle sorte que chacun puisse voir et entendre (p. ex., microphones, chaîne audio, présentations vidéo)?

4 PARTICIPATION

- A-t-on vérifié la date afin de s'assurer qu'elle ne coïncide pas avec une fête religieuse ou culturelle?
- A-t-on sensibilisé les membres de groupes à la recherche d'égalité afin de les encourager à participer?
- Des dispositions ont-elles été prises concernant les services de garde d'enfants/de personnes à charge/de personnes âgées (p. ex., offrir le choix d'un service sur place et de subventions aux membres qui ont ces responsabilités)?
- Des mécanismes ont-ils été mis en place en vue d'aborder les préoccupations financières (p. ex., le paiement à l'avance de la chambre d'hôtel/du déplacement est préférable au remboursement de ces dépenses)?